



Lettre ouverte des associations [VivArmor Nature](#), [Groupe Mammalogique Breton](#) (GMB), [Groupe d'Etudes Ornithologiques des Côtes-d'Armor](#) (GEOCA), [Bretagne Vivante](#) et [LPO Bretagne](#) au Préfet des Côtes-d'Armor et aux maires de Plouha et Plouézec

Les associations de protection de la nature encouragent les municipalités et les services de l'Etat à protéger le patrimoine naturel des falaises du Goëlo



Les falaises du Goëlo constituent un espace littoral, situé principalement à Plouha et Plouézec, abritant un patrimoine naturel exceptionnel et historiquement préservé par les difficultés d'accès et d'exploitation de ces pentes abruptes et de ces milieux peu pénétrables, de landes notamment.

Cette richesse naturelle remarquable à plus d'un titre (faune, flore, habitats naturels et géologie), souvent insoupçonnée, est très fragile et de plus en plus menacée par l'augmentation et la diversification des activités dans cet espace.

Depuis plusieurs années, les associations naturalistes et environnementales, en relation avec de nombreux partenaires (collectivités, gestionnaires, Conservatoire du littoral, Etat, etc.), collectent et partagent les connaissances sur la faune, la flore, les habitats et la géologie des falaises du Goëlo. Les suivis scientifiques menés montrent des dynamiques préoccupantes.

En 2023, le conseil municipal de Plouha, souhaitant protéger l'espace naturel, a acté un arrêté municipal portant sur vingt mesures, allant de l'interdiction des feux et des dépôts de déchets, à la régulation des usages sur des zones précises lors des périodes de nidification. Cet arrêté a été retiré sur demande de la préfecture des Côtes-d'Armor, qui souhaitait la mise en œuvre d'un arrêté préfectoral de protection de biotope (APPB), un outil dédié et adapté à la protection des espaces naturels remarquables.

Ces derniers mois, la commune de Plouha, rejointe par la municipalité de Plouézec, a produit un dossier scientifique à destination de la préfecture avec pour objectif principal la protection des oiseaux et des chauves-souris.

Un arrêté préfectoral de protection de biotope, engagé dans un périmètre de propriétaires volontaires, permettrait de réguler les usages qui dérangent les espèces les plus sensibles et fragiles durant une partie de l'année (en général pendant la période de nidification). Il ne s'agit pas d'interdire toute activité ou présence humaine sur l'ensemble des falaises du Goëlo, mais bien de s'assurer que les générations futures puissent encore s'émerveiller d'un vol de Faucon pèlerin, des acrobaties nocturnes des chauves-souris ou du chant de la Fauvette pitchou.



VivArmor Nature, le Groupe Mammalogique Breton (GMB), le Groupe d'Études Ornithologiques des Côtes-d'Armor (GEOCA), Bretagne Vivante et la LPO Bretagne demandent aux mairies concernées et au Préfet des Côtes-d'Armor la mise en œuvre, en 2025, de l'arrêté préfectoral de protection du biotope « Falaises du Goëlo » pour la préservation du patrimoine naturel existant. Cette demande se base également sur les prescriptions du Conseil scientifique régional du patrimoine naturel (CSRPN), du Conservatoire du littoral et du comité de pilotage Natura 2000 Trégor-Goëlo.

Combiner activités humaines et protection des espèces sensibles est possible et indispensable pour préserver ce bien commun exceptionnel.

Zoom sur le patrimoine naturel des falaises du Goëlo :

Les chauves-souris :

Seize espèces sont aujourd'hui recensées dans les falaises du Goëlo. Ces mammifères volants protégés et menacés fréquentent les falaises pour s'y nourrir d'insectes au-dessus des landes, pour circuler le long du littoral (y compris lors de migrations saisonnières) et surtout pour y hiberner dans des sites souterrains à l'abri du gel, de la lumière et du dérangement. Ces derniers, parmi les sites les plus importants du département, sont régulièrement soumis à des dégradations.



Grand rhinolophe en hibernation
©J. Penvern - GMB



Cormorans huppés sur leur nid
©GEOCA, 2025

Les oiseaux :

Sur les falaises du Goëlo, les oiseaux nicheurs, tous sensibles et protégés, connaissent un déclin préoccupant. Certaines espèces sont particulièrement touchées, à l'image du Fulmar boréal, dont la population est passée de 40 à 50 couples avec des jeunes à l'envol en 2000, à seulement 5 à 6 couples en 2024, sans succès de reproduction.

Le site accueille également d'autres espèces à forte valeur patrimoniale, telles que le Grand Corbeau, le Faucon pèlerin, le Cormoran huppé, les goélands marin, brun et argenté, ainsi que l'Hirondelle de fenêtre, dont la nidification sur falaises naturelles constitue une rareté en Bretagne.

Si plusieurs facteurs peuvent perturber la reproduction des oiseaux sur le littoral — notamment le changement climatique ou la prédation — la principale menace reste le dérangement causé par les activités humaines. Celles-ci, qu'elles soient aériennes, terrestres ou maritimes, s'exercent souvent trop près des zones de nidification, compromettant ainsi la tranquillité et la reproduction des espèces.

Contacts presse :

- Thomas Dubos – Groupe Mammalogique Breton : thomas.dubos@gmb.bzh
- Margaux Ruiz – GEOCA : margaux.ruiz-geoca@orange.fr
- Delphine Even – VivArmor Nature : delphine.even@vivarmor.fr